

BOUSSOLE

LA RÉNOVATION DE LA FORMATION DES MAÎTRES

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté, au cours d'un point de presse, son plan de rénovation de la formation des maîtres – formation initiale et accompagnement de l'entrée dans le métier, formation continue – du premier comme du second degré. D'emblée il l'a resitué dans l'ensemble de son projet pour une école relevant le défi des mutations sociales (la démocratisation de l'accès aux études ne correspondant pas toujours à une démocratisation du succès), qui se doit de transmettre des connaissances objectives mais également de « développer, dans le respect d'autrui, des subjectivités et des talents réciproques ». Elle doit tout à la fois s'adapter à l'évolution des connaissances mais aussi à « un univers qui bouge sans cesse », en particulier à l'arrivée des nouvelles technologies, outils au service de l'enseignement et non objet d'enseignement, au développement de la recherche documentaire et à la nécessité de s'exprimer dans une langue étrangère. L'école d'aujourd'hui est le lieu de l'acquisition des savoirs fondamentaux, de la pensée et du raisonnement, de l'exercice du corps et de la voix, de l'éducation à la sensibilité artistique, de l'apprentissage de la langue française et de la vie en société.

Partant des problèmes professionnels rencontrés actuellement par les enseignants (affronter l'hétérogénéité des classes, maîtriser l'aide individualisée, dialoguer avec les parents mais aussi avec l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'Éducation nationale, etc.) il s'agit de mettre en place une formation d'adultes, « praticiens-experts », capables à la fois de s'interroger sur « les rapports entre les savoirs qu'ils possèdent et les savoirs à transmettre », mais aptes aussi à maîtriser les méthodes pour les enseigner.

La formation initiale, dans ce contexte, ne peut se concevoir qu'entre maîtrise des connaissances et compétences professionnelles. Il s'agit de renforcer la culture et les savoirs disciplinaires de tous les futurs enseignants et d'améliorer leur préparation au métier, avant le concours, par un stage en établissement obligatoire. Des compléments de formation (lettres pour les futurs professeurs de mathématiques par exemple) et de nouveaux enseignements (histoire, épistémologie de la discipline etc.) seront proposés, dès la licence, par les universités, aux futurs enseignants du second degré. Les étudiants se destinant à l'enseignement dans le premier degré (PE) pourront préparer des licences pluridisciplinaires, centrées sur une

discipline et comportant des enseignements dans une ou deux autres. Enfin, un stage, d'une vingtaine d'heures, dans un établissement scolaire, devra être effectué avant le passage du concours.

L'harmonisation des critères d'accès à l'IUFM pour la préparation au concours des enseignants du premier degré et l'établissement d'un programme national devraient accroître l'égalité des chances des candidats PE. Les épreuves d'admissibilité seront avancées dans l'année (janvier) et se tiendront à des jours différents selon les académies de façon à ce que les candidats puissent se présenter dans plusieurs IUFM. Il faut noter qu'à la rentrée 2003, tous les futurs PE devront être titulaires d'un certificat ou d'un diplôme de compétences en langues. L'établissement d'une carte des préparations des concours du second degré veut faire en sorte que celles-ci « soient suffisamment nombreuses sur l'ensemble du territoire » de façon à ce que tous les candidats puissent en bénéficier. Enfin, un « haut comité de suivi des concours » sera en charge, en toute transparence, d'établir un cahier des charges à l'attention des présidents de jury.

La seconde année d'IUFM, année de professionnalisation, sera centrée sur l'apprentissage du métier. La rédaction d'un cahier des charges national permettra, tout en assurant l'égalité des stagiaires devant la formation, la construction de projets académiques de formation auquel tous les acteurs du système éducatif sont invités à collaborer (Universités, corps d'inspection, partenaires de l'IUFM, etc.). Pour le futur PE il s'agit d'organiser les enseignements de telle sorte qu'il puisse faire acquérir aux élèves, dans le cadre de la polyvalence de ses fonctions, les savoirs de base (lire, écrire, parler, compter). Il devra choisir, en outre, une dominante de formation (arts, sport ou langue) qui lui permettra ensuite d'être une personne-ressource dans l'établissement scolaire dans lequel il enseignera.

Les futurs professeurs du second degré recevront, quelle que soit leur dominante, une formation à l'expression orale et écrite mais aussi à des aspects du métier souvent méconnus et devenus centraux : correction de copies, préparation des conseils de classe, rapports avec les parents, etc. Un livret national du professeur stagiaire précisera ses droits et ses devoirs, l'informer sur la structure du service public de l'Éducation nationale et sur l'histoire et l'évolution de l'école. La formation générale apportera des notions de philosophie, de sociologie, de psychologie, de droit et comportera une réflexion sur la déontologie du métier.

(suite p. 8)

RESSOURCES

« PROFESSION BANLIEUE »

« Profession Banlieue » a été créée le 23 novembre 1993 pour soutenir et qualifier l'action des professionnels de la politique de la Ville en Seine-Saint-Denis. Depuis sa création, ce centre de ressources affirme un principe de fonctionnement : face à des situations complexes et à la mise en œuvre d'une politique publique nouvelle, la qualification des professionnels passe par la mutualisation de la réflexion autour des pratiques professionnelles, la capitalisation des actions menées, et par la confrontation avec la recherche. Ainsi a été créé, dès l'origine, un comité scientifique qui regroupe une vingtaine de chercheurs.

Très rapidement, « Profession Banlieue » a mis en place des groupes de travail, des journées : « Les Rencontres de Profession Banlieue », puis des cycles de qualification, sans oublier les réunions des chefs de projet ou du comité scientifique. Dans toutes ces instances, le Centre de ressources invite les professionnels, quelles que soient les institutions ou villes où ils travaillent, à développer, ensemble, leur capacité d'analyse afin de proposer des réponses adaptées aux situations locales et d'aider les élus dans leur décision. La documentation, avec sa veille scientifique, ses bases de données et ses répertoires, enrichit le champ de références des professionnels.

Ces instances de travail sont enrichies par la publication et la diffusion des Actes pour les Rencontres, des *Cahiers* pour les cycles de qualification, ou de rapports pour les groupes de travail. Cette capitalisation de l'état des réflexions à un moment donné est un élément essentiel

du fonctionnement de « Profession Banlieue » : cette obligation de production exige rigueur et précision dans les analyses et propositions, et permet de revenir aux termes du débat pour prolonger la réflexion.

Au-delà, ces instances ont permis de créer un véritable réseau des professionnels de la politique de la Ville en Seine-Saint-Denis, *La Lettre de Profession Banlieue* constituant un lien entre tous ces partenaires. Si « Profession Banlieue » a commencé en 1993 à travailler avec les seuls chefs de projet, soit une vingtaine de professionnels, ils sont aujourd'hui près de 300 à participer à une ou plusieurs instances de travail collectif : responsables de services municipaux, du Conseil général ou de l'État, bailleurs sociaux, chargés de mission des contrats locaux de sécurité, responsables associatifs... et quelques membres de l'Éducation nationale autour des réflexions conduites sur l'enfance, le langage, l'insertion ou l'École.

L'inscription de « Profession Banlieue » en Seine-Saint-Denis devrait favoriser la rencontre et le débat entre acteurs de la politique de la Ville et acteurs éducatifs. Une rencontre qui reste pourtant difficile, alors que leur complémentarité se révèle essentielle tant l'École reste la pierre angulaire d'une politique de solidarité et de développement social. L'échange entre politique de la Ville et Éducation prioritaire n'est-il pas aussi le gage d'une plus grande efficacité de ces politiques publiques souvent questionnées ?

Bénédicte MADELIN, Directrice